

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL FEDERAL
DU 07/12/2019**

Présents : Joe TAPARE ; Paquita LY SAO ; Diane WONG ; Eric ZORGNOTTI ;
Laurent BUVRY.

Excusés : Valérie VIDEAU ; Herenui LABBEYI ; Guënaelle RAUBY ; Bernard COSTA.

Absents : Tutea DEGAGE

Représentés : -

Invités : Rémy SEGARD

Début de réunion : 08h15

Fin de réunion : 10h50

Ordre du jour :

1. Validation du PV du CF 02/11/2019
2. Budget 2020
3. Grille tarifaire de la fédération
4. Calendrier sportif
5. Rôle des membres du CF
6. Questions d'actualités

1. Validation du PV du CF 02/11/2019

Validé à l'unanimité.

2. Budget 2020

En cours d'élaboration.

3. Grille tarifaire de la fédération

Quelques modifications vont être proposées sur les différents tarifs pratiqués par la Fédération pour 2020 dans le but d'assurer son bon fonctionnement dans le temps et la qualité du service qu'elle prévoit de pérenniser auprès des clubs (dont un poste de secrétaire à mi-temps). Le vote de ces mesures sera proposé à la prochaine AG.

Ainsi :

- **Affiliation** du club à la FD 20 000 f à l'année avec l'obligation d'organiser 1 événement avec 1 class tri par an dans l'esprit de la politique sportive fédérale.
Ré affiliation du 1^{er} Septembre au 31 Octobre, après le 31/10 une pénalité de 100% sera appliquée. Même conditions pour la création d'un nouveau club qui sera exempt de pénalités dans l'année de création.
- **Licences adultes « compétitions »** 16 ans et plus 5000 f / an
- **Licences jeunes « compétitions »** 6 ans à 15 ans 3000 f / an
Les « cadet » ayant accès aux formats S, cela nous permet de simplifier les catégories de licences.

- **Licences adultes « Loisirs »** 16 ans et plus 3000 f / an
- **Licences jeunes « Loisirs »** 6 ans à 15 ans 2000 f / an

- **Licences adultes individuelle (hors club) « Compétitions »** 16 ans et plus 20 000 f / an

- **licences « Journalières »** (à tort appelés « pass compétition »)
 - 250 f => pour les jeunes
 - 1000 f => de XS à S
 - 1500 f => M
 - 2000 f => L/XL et plus.

Le club reverse l'intégralité des « licences journalières » à la Fédération dans la semaine qui suit l'événement (fiche d'inscriptions à l'appui), en contrepartie la fédération prend à sa charge l'assurance et les formalités rattachées, de tous les non licenciés, auprès de l'assureur choisi déchargeant par là même la responsabilité du club en cas d'accident.

Le choix des tarifs des « licences journalières » permet de rétablir une équité entre les pratiquants non licenciés en fonction de l'âge et surtout la nature de l'évènement.

- **Secouristes** : la fédération assure la pérennisation de l'aide aux clubs en accordant, quel que soit l'événement, le remboursement forfaitaire de 20 000 f (sur présentation de la facture acquittée) dans la semaine qui suit sa présentation pour Tahiti, concernant Moorea le forfait sera de 30 000 f. Ce qui représente un budget à l'année entre 300 000 f et 350 000 f pour la fédération.

- **Location du fourgon de la FTTRI** : Le forfait de location reste inchangé à 10 000 f pour 48 heures maximum, ensuite il sera facturé 10 000 f par 24 heures supplémentaires pour les clubs affiliés à la F.T.TRI.

- **Arbitres** : depuis plusieurs années, les bénévoles arbitres se déplacent à leurs frais sur les différents événements. La fédération assure pour 2020 une rémunération forfaitaire de 1 500 f (par participation) quel que soit le lieu.
Pour Moorea le forfait reste inchangé, en revanche le passage A/R pour un deux roues et le passage A/R pour deux personnes sera pris en charge. S'il y a lieu l'hébergement et la nourriture seront à la charge de l'organisateur.
Pour les Iles autres, l'envoi d'un arbitre se fera au cas par cas en raison du prix des billets d'avions.

Le recrutement des arbitres pour les événements de 2020 se fera conjointement avec l'arbitre principal ou le référent arbitre et le CTF.

Le pointage des présences se fera de la même manière, un chèque ou un virement sera fait à la date de l'AG annuelle clôturant ainsi la saison.

Le club qui souhaiterait plus d'arbitres sur son événement que le nombre préconisé, le fera à sa charge.

Nous rappelons que chaque club doit compter dans ces licenciés au moins un arbitre formé et diplômé.

Il est souhaitable comme le font déjà certains clubs, qu'une boisson et une collation soient prévues pour le corps arbitral présent.

La Fédération organisant les championnats de Polynésie en 2020 aucun budget ne sera prévu pour une prise en charge des trophées concernant les clubs.

Le bénéfice des aides doit s'entendre uniquement pour les clubs affiliés à la fédération et à jour de toutes leurs obligations financières vis à vis de celle-ci.

Les organisateurs non affiliés ne peuvent pas prétendre aux aides précitées et devront louer le matériel de la fédération (tarif avec le CTF).

4. Calendrier sportif :

Le dernier courriel a été envoyé le 06/12, il reste la 2^{ème} manche de la coupe GEROLSTEINER a attribué, 2 clubs sont candidats à l'organisation.

Le triathlon du HILTON de Moorea pourrait revenir en Décembre 2020 avec un départ décalé pour les hommes par rapport aux femmes avec à la clé un unique classement scratch. Les modalités de l'événement sont en cours d'élaboration, là aussi un club s'est positionné pour l'organisation.

5. Les rôles des membres du CF.

Pour l'information de tous, il convient de s'adapter au fonctionnement de notre FD avec nos moyens et nos disponibilités en tant que bénévoles.

C'est pour ces raisons que :

- Le Président Joe se charge de la liaison avec le COPF, MJS, ITU.
- Eric, les sponsors, la relation FFTRI avec notre CTF.
- Bernard, l'aide aux subventions, la relation ITU/OTU avec le CTF.
- Laurent, les finances une partie du secrétariat.
- Valérie le secrétariat.
- Diane, référente « jeunes et scolaire ».
- Paquita, Vice-Présidente, polyvalente.
- Guënaelle, référente « santé, loisir, médicale ».
- Herenui, référente « développement dans les îles ».
- Tutea DEGAGE, référent « Jeunes ».

6. Questions d'actualités

A la demande de Mr Laurent MACHEBOEUF, le CF a validé une revalorisation horaire de ses prestations en milieu scolaire. Il sera demandé un bilan succinct sur son action à transmettre au CTF. Cette décision sera appliquée à partir du 1^{er} Janvier 2020.

Président
Joe TAPARE

Secrétaire Général
Valérie VIDEAU